



erreur de date sur lettre de licenciement

Par **atila93**, le **10/02/2011** à **07:17**

bonjour je viens de recevoir ma lettre de licenciement pour faute grave.
dans la lettre il y'a une erreur de date c'est écrit : votre licenciement est pris en compte à compté du 18 fevrier 2011(date de l'entretien de l'éventuel licenciement) alors que cette entretien s'est passé le 18 janvier. j'ai appelé mon employeur pour lui faire savoir et il avait l'air en panique. est-ce un vice de forme??? merci

Par **P.M.**, le **10/02/2011** à **11:22**

Bonjour,
Il faudrait avoir plus de précisions notamment sur un préavis éventuel car le licenciement n'est pas pris en compte non plus à la date de l'entretien préalable...
Le mieux serait de reproduire le texte exact de la lettre en éliminant éventuellement les noms de personnes et d'entreprises...

Par **atila93**, le **10/02/2011** à **16:53**

ah! autant pour moi c'est marqué que le licenciement prenait effet à la date de l'envoi de la lettre.
mais que faire pour l'erreur de date sagit t'il d'un vice de forme ou pas?

Par **P.M.**, le **10/02/2011** à **16:55**

Ce n'est à mon avis qu'une erreur matérielle facilement rectifiable et qui ne porte pas à conséquence...

Par **atila93**, le **10/02/2011** à **20:19**

zut c'est dommage tout ça merci en tout cas!!!